

Procès verbal du CM du 13 avril 2023

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MIQUEL Christian, Nadège MOULIADE, SALVAN Henri, BRAS André, ROUX Joëlle, QUINTARD Noëllie, CANITROT Yveline, BATUT Daniel, GRAL Guillaume, CHAUFFOUR Cathy, DURAND Honoré

Absents/Procurations : PREVINQUIERES Françoise a donné pouvoir à Nadège MOULIADE, COUTOU Stéphanie a donné pouvoir à CHAUFFOUR Cathy

Absents/ Excusés : MIJOULE Benoît

Secrétaire de séance : Nadège MOULIADE est élue secrétaire pour toute la séance.

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Date de convocation et d'affichage : 03/04/2023	

Rappel ODJ :

1. Compte de gestion et Compte administratif 2022 (budgets principal et annexes)
2. Affectation de résultat (budgets principal et annexes)
3. Subventions aux associations
4. Taux des taxes locales
5. Tarifs municipaux
6. Tarifs du camping
7. Convention Saint Matthieu en Aubrac
8. Convention livraison des repas Ecole Publique
9. Règlement des estives et des terrasses
10. Autorisation virement de crédit M57
11. Budget primitif 2023(budgets principal et annexes)
12. Création budget annexe photovoltaïque
13. Vente d'un bâtiment communal
14. Ressources humaines politique sociale
15. Ressources humaines Tableau des effectifs
16. Marché public
 - a. Attribution du marché assainissement
 - b. Avenant maîtrise d'œuvre
17. Conventions ENEDIS
18. Questions diverses
19. Information(s) du maire

A l'ouverture de la séance les comptes administratifs, budgets primitifs de chaque budget sont remis sur table.

Cathy CHAUFFOUR constate que les comptes sont donnés 2 minutes avant le vote du budget.

Comptes de gestion 2022

Sur présentation du premier Adjoint, président de séance, Christian MIQUEL les comptes de gestion Camping / Lotissement des Oules / Assainissement / Commune sont approuvés à 12 voix pour et 2 abstentions (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Pour rappel ce document est géré par le comptable public, il est le strict reflet du compte administratif.

Comptes administratifs 2022

Camping

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION	69 147,51 €	65 839,87 €	- 3 307,64 €
	SECTION INVESTISSEMENT	4 398,83 €	8 891,17 €	4 492,34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE N		73 546,34 €	74 731,04 €	1 184,70 €
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation	- €	30 705,82 €	33 503,34 €
	Report en section d'investissement	- €	2 797,52 €	
RESULTAT DE CLOTURE N		73 546,34 €	108 234,38 €	34 688,04 €
RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section d'exploitation			- 3 900,00 €
	Section d'investissement	3 900,00 €		
RESULTAT CUMULE	SECTION D'EXPLOITATION	69 147,51 €	96 545,69 €	27 398,18 €
	SECTION INVESTISSEMENT	8 298,83 €	11 688,69 €	3 389,86 €
RESULTAT CUMULE		77 446,34 €	108 234,38 €	30 788,04 €

Sur présentation du premier Adjoint, président de séance, Christian MIQUEL, et après s'être assuré que Monsieur le Maire a quitté la séance et ne prend pas part au vote, le compte Administratif Camping est approuvé à 10 voix pour, 1 abstention (H DURAND) et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Assainissement

RESULTAT DE L'EXERCICE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION FONCTIONNEMENT	408 999,54 €	351 477,14 €	- 57 522,40 €
	SECTION INVESTISSEMENT	111 026,96 €	120 243,82 €	9 216,86 €
RESULTAT DE L'EXERCICE N		520 026,50 €	471 720,96 €	- 48 305,54 €
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section fonctionnement	- €	146 130,02 €	367 077,19 €
	Report en section d'investissement	- €	220 947,17 €	
RESULTAT DE CLOTURE N		520 026,50 €	838 798,15 €	318 771,65 €
RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	408 999,54 €	497 607,16 €	88 607,62 €
	SECTION INVESTISSEMENT	111 026,96 €	341 190,99 €	230 164,03 €
RESULTAT CUMULE		520 026,50 €	838 798,15 €	318 771,65 €

Sur présentation du premier Adjoint, président de séance, Christian MIQUEL, et après s'être assuré que Monsieur le Maire a quitté la séance et ne prend pas part au vote, le compte Administratif ASSAINISSEMENT est approuvé à 10 voix pour, 1 abstention (H DURAND) et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Lotissement des Oules

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION FONCTIONNEMENT	11 046,80 €	11 046,50 €	- 0,30 €
	SECTION INVESTISSEMENT	11 024,02 €		- 11 024,02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE N		22 070,82 €	11 046,50 €	- 11 024,32 €
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section fonctionnement	-		10 362,39 €
	Report en section d'investissement	- €	10 362,39 €	
RESULTAT DE CLOTURE N		22 070,82 €	21 408,89 €	- 661,93 €
RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	section de fonctionnement	-	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	11 046,80 €	11 046,50 €	- 0,30 €
	SECTION INVESTISSEMENT	11 024,02 €	10 362,39 €	- 661,63 €
RESULTAT CUMULE		22 070,82 €	21 408,89 €	- 661,93 €

Sur présentation du premier Adjoint, président de séance, Christian MIQUEL, et après s'être assuré que Monsieur le Maire a quitté la séance et ne prend pas part au vote, le compte Administratif lot les oules est approuvé à 10 voix pour, 1 abstention (H DURAND) et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Commune

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION FONCTIONNEMENT	1 575 030,87 €	1 753 088,47 €	178 057,60 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 521 969,59 €	962 699,25 €	- 559 270,34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE N		3 097 000,46 €	2 715 787,72 €	- 381 212,74 €
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section fonctionnement	- €	101 882,70 €	593 369,32 €
	Report en section d'investissement	- €	491 486,62 €	
RESULTAT DE CLOTURE N		3 097 000,46 €	3 309 157,04 €	212 156,58 €
RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	section de fonctionnement			437 601,95 €
	Section d'investissement	448 732,24 €	886 334,19 €	
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	1 575 030,87 €	1 854 971,17 €	279 940,30 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 970 701,83 €	2 340 520,06 €	369 818,23 €
RESULTAT CUMULE		3 545 732,70 €	4 195 491,23 €	649 758,53 €

Sur présentation du premier Adjoint, président de séance, Christian MIQUEL, et après s'être assuré que Monsieur le Maire a quitté la séance et ne prend pas part au vote, le compte Administratif COMMUNE est approuvé à 10 voix pour, 1 abstention (H DURAND) et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Monsieur le Maire rentre dans la salle, reprend la présidence de séance et remercie les conseillers de la confiance accordée.

Affectation de résultats

Camping

Résultat de fonctionnement		
A.	Résultat de l'exercice	- 3 307,64 €
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)	30 705,82 €
	Si déficit	- €
C.	Résultat à affecter	27 398,18 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	- €
	R 001 si excédent	7 289,86 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 3 900,00 €
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	
Besoin de financement (en investissement) F. = D. + E.		
Uniquement si le résultat de D+E est négatif)		
AFFECTATION (pour combler le déficit d'investissement) = C. = G. + H.		27 398,18 €
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
	G = minimum couverture du besoin de financement F.	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	27 398,18 €

Sur présentation de Monsieur le Maire, l'affectation du résultat est approuvée à 12 voix pour, et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Assainissement

Résultat de fonctionnement		
A.	Résultat de l'exercice	- 57 522,40 €
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)	146 130,02 €
	Si déficit	
C.	Résultat à affecter	88 607,62 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	
	R 001 si excédent	230 164,03 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement	- €
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	
Besoin de financement (en investissement) F. = D. + E.		
Uniquement si le résultat de D+E est négatif)		
AFFECTATION (pour combler le déficit d'investissement) = C. = G. + H.		88 607,62 €
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
	G = minimum couverture du besoin de financement F.	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	88 607,62 €

Sur présentation de Monsieur le Maire, l'affectation du résultat est approuvée à 12 voix pour, et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Lotissement des Oules

Résultat de fonctionnement			
A.	Résultat de l'exercice	-	0,30 €
B.	Résultats antérieurs reportés		
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)		
	Si déficit		- €
C.	Résultat à affecter	-	0,30 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)		
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement		
	D 001 si déficit	-	661,63 €
	R 001 si excédent		
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement		- €
	Besoin de financement		
	Excédent de financement		
Besoin de financement (en investissement) F. = D. + E.			661,63 €
AFFECTATION (pour combler le déficit d'investissement) = C. = G. + H.			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		- €
	G = minimum couverture du besoin de financement F.		
	2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		-	0,30 €

Sur présentation de Monsieur le Maire, l'affectation du résultat est approuvée à 11 voix pour, 1 abstention (H DURAND) et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Résultat de fonctionnement		
A.	Résultat de l'exercice	178 057,60 €
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)	101 882,70 €
	Si déficit	- €
C.	Résultat à affecter	279 940,30 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	- 67 783,72 €
	R 001 si excédent	
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement	
	Besoin de financement	437 601,95 €
	Excédent de financement	
	(R 886 334,19 - D 448 732,24 = 437 601,95)	
Besoin de financement (en investissement) F. = D. + E.		
AFFECTATION (pour combler le déficit d'investissement) = C. = G. + H.		
		279 940,30 €
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	67 783,72 €
	G = minimum couverture du besoin de financement F.	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	212 156,58 €

Sur présentation de Monsieur le Maire, l'affectation du résultat est approuvée à 11 voix pour, 1 abstention (H DURAND) et 2 contre (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Subventions aux associations

Association	Subvention 2023
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300,00 €
Amis de la maison de retraite	150,00 €
APEL Saint Matthieu	500,00 €
Association d'Aide en Milieu Rural (ADMR)	460,00 €
Association Défense des animaux (ADA)	1 306,04 €
Association Familles Rurales (ALSH)	580,00 €
Association Familles Rurales Section Badminton	69,40 €
Association Familles Rurales Section Théâtre	150,00 €
Association Familles Rurales Section Danse	280,00 €
Association Familles Rurales Section Judo	450,00 €
Association Familles Rurales Section Volley	297,80 €
Association Familles Rurales Section Yoga	194,76 €
Association Parents d'Elève Ecole Publique	500,00 €
Association Sport Laguioisais Section Gym	300,00 €
Association Union Sportive Argence Viadène	300,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Ecole privée Laguiole AEP OGEC	300,00 €
Fédération Organisme Défense Sanitaire Aveyron de type Groupement Défense Sanitaire	1 000,00 €
FNACA	150,00 €
Football Club Aubrac 98	400,00 €
La pet Laguioisaise	150,00 €
Les Amis du PNR	150,00 €
Les randonneurs de l'Aubrac	150,00 €
Los Oyolos	760,00 €
Musique et Orgue	500,00 €
Prévention Routière	80,00 €
Rugby Club Espalion Nord Aveyron	150,00 €
Ski Club	600,00 €
Société de Chasse	140,00 €
Sport Quilles Laguioisais	400,00 €
Syndicat Elevage Race Aubrac	300,00 €
TOTAL	11 568,00 €

Association	Subvention 2023
ACLA (asso. Culturelle de l'Argence)	500,00 €
Action 12	2 500,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Les Amis du PNR	3 000,00 €
Los Oyolos	2 000,00 €
Photo'Aubrac	4 000,00 €
TOTAL	13 000,00 €

Après exposé du premier Adjoint, Christian MIQUEL, le vote est approuvé à 10 voix pour, et 2 abstentions (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU)

Monsieur DURAND intéressé, ne prend pas part au vote.

Cathy CHAUFFOUR déplore que la Mairie n'ait pas inscrit d'aide au Rotaract Nord Aveyron qui a organisé Octobre Rose.

Christian MIQUEL Explique que le ROTARCT a vocation à collecter des fonds au travers d'actions, Vincent ALAZARD propose de rediscuter de la demande du Rotaract Nord Aveyron.

Monsieur DURAND répond à Madame CHAUFFOUR qui remarque que la commune verse 2500€ à Action 12, que d'après une étude sur l'impact économique de la Course Trans Aubrac, ce sont 230 000 euros qui ont été ramenés par Action 12 sur le territoire et se tient à disposition pour présenter cette étude aux élus.

Taux d'imposition locale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de taxe d'habitation votés par les collectivités ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Pour l'année 2023, **un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté** conformément aux règles de liens entre les taux fixées par l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Monsieur le Maire fait remarquer que la dernière augmentation date de 2009 et que de 2018 à 2022 : la baisse de la DGF correspond à une perte cumulée de -80 000 euros pour la Commune.

Ainsi Madame Monsieur le Maire, propose d'impacter les taux d'imposition des taxes locales pour 2023 de 3%.

Taxe	Taux proposés 2023
<i>Habitation résidence secondaire</i>	10.95%
<i>Foncier bâti</i>	39.55%
<i>Foncier non bâti</i>	70%

Après exposé, le vote est approuvé à 11 voix pour, et 3 abstentions (Mesdames CHAUFFOUR et COUTOU et monsieur DURAND)

Tarifs municipaux

	2023
GYMNASE	
<i>avec recettes – location à la journée (pas de fractionnement)</i>	
associations de Laguiole	50.00€
associations extérieures	200.00€
sociétés ou organismes extérieurs	300.00€
<i>sans recettes – location à la journée (pas de fractionnement)</i>	
associations de Laguiole	Gratuit

particuliers de Laguiole	100.00€
amicales et C.E. de Laguiole	100.00€
organismes divers et particuliers extérieurs (associations, CE, Amicale, etc...)	250.00€
SALLE DES FETES	
avec recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	
associations de Laguiole	40.00€
associations extérieures	120.00€
sociétés ou organismes extérieurs	200.00€
sans recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	
associations de Laguiole,	gratuit
particuliers de Laguiole	40.00€
amicales et C.E. de Laguiole	45.00€
organismes divers et particuliers extérieurs (associations, CE, Amicale, etc...)	80.00€
Cas particulier : location par un professionnel assurant des cours divers	5.00 €/H
SALLE DE LA TOUR, SALLE DES ORGUES –	
sans recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	25.00€
associations de Laguiole	gratuit
Avec recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	45.00€
HALL POLYVALENT	
Scolaires et associations de la commune : mise à disposition dans l'exercice de leurs activités habituelles sans recettes	gratuit
Scolaires et associations de la commune : mise à disposition pour un évènement ou une activité avec recettes	50.00€
Particulier, organisme ou associations extérieures	100.00€
LOCATION TABLES ET CHAISES SALLE DES FETES	
par table	4.00€
par chaise	1.00€
UTILISATION DE LA MAIN D'OEUVRE et DU MATERIEL COMMUNAL	
par heure et uniquement pour les associations de Laguiole	
- main d'œuvre TTC	40.00€
- matériel (engin + conducteur) TTC	80.00€

REDEVANCE AFFOUAGERE le stère	8 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
TERRASSES le m ²	50€
FORAINS	
- auto scooters	150.00€
- autres manèges	90.00€
- baraques diverses/mètre linéaire	4.50€
- appareils divers/appareil	9.00€
MARCHE HEBDOMADAIRE	
Marché samedi matin - annuel – stand 0 à 4 m	85.00€
Marché samedi matin - annuel – stand > 4 m	120.00€
Marché samedi matin – saisonnier (6 mois) – stand 0 à 4 m	80.00€
Marché samedi matin – saisonnier (6 mois) – stand > 4 m	100.00€
Ponctuel (max5*/an cf. règlement)	5.00€
Autres MARCHES (gourmands, artisanaux, etc.) par marché	
Tarif au mètre linéaire	7€
COMMERÇANTS AMBULANTS	
commerçants ambulants réguliers : forfait saison	250.00€
commerçants ambulants ponctuels : forfait au déballage	60.00 €
petits cirques	30.00€
grands chapiteaux	100.00€
STATIONNEMENT STATION DU BOUYSSOU	
- par mois	100.00€
- par semaine	50.00€
- par jour	12.00€
Branchement électrique compteur 10 ampères par jour (en sus du stationnement)	8.00€
INSTALLATION MAINTENANCE DU RESEAU DE TELEVISION	
Installation branchement	220.00€
Majoration par appartement en cas d'immeuble collectif	55.00€
Abonnement annuel de maintenance pour les particuliers	33.00€
Abonnement annuel de maintenance pour les hôteliers	72.00€
Intervention d'un technicien pour désabonnement	100.00€

Après exposé, les tarifs sont Adoptés à l'unanimité.

Madame Chauffour demande que les réunions du conseil se fassent à la salle de réunion de l'OFFICE DU TOURISME

Tarifs camping municipal « Les Monts d'Aubrac »

La saison touristique arrive et le conseil municipal doit déterminer les tarifs du camping municipal.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à compter du 15 mai 2023 les tarifs de la façon suivante :

Tarifs journaliers à partir du 15 mai 2023	
Emplacement -1 personne (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans)	8.00 €
Emplacement – 2 personnes (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans)	14.00 €
Emplacement personne supplémentaire (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans)	4.00 €
Branchement électrique	4.00€
Garage mort – Juillet et août	7.00 €
Garage mort – hors saison estivale	6.00 €
Utilisation de la machine à laver (TVA 20%)	4.00 €
Borne pour camping-cars	2.00 €
Annexe – 1 personne (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans)	6.50 €
Annexe – 2 personnes (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans)	11 €
Annexe - personne supplémentaire (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans)	3.50€
Taxe de séjour	0.20 €
Enfants de – 6 ans	Gratuit

Après exposé, les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Convention de forfait communal de l'école primaire privée Saint-Mathieu sous contrat d'association

Après exposé, le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de la convention de forfait communal avec l'école primaire Saint-Mathieu, et revalorise ledit forfait à 850€

Renouvellement de la convention avec l'ANRAS pour la fourniture des repas de la cantine de l'école Publique et fixation du prix du repas

Après exposé, le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de la convention ANRAS pour la fourniture des repas à l'école publique, et revalorise le tarif à 4.60€.

ESTIVES COMMUNALES

Estives individuelles	Tarif inchangé
1 ^{ère} catégorie	1.80 € l'are
2 ^{ème} catégorie	1.40 € l'are

Estives collectives	Tarif à partir du 25 mai 2023
Estive par génisse (doublonnes)	190 € génisses âgées de 36 mois maximum à la date du 13 octobre de l'année en cours
Estive par bovin adulte (taureau ou couple mère + veau)	220 €

Sur exposé de Monsieur Henri SALVAN, adjoint et suite au travail de la commission des affaires rurales Les tarifs et le règlement sont adoptés à l'unanimité.

TERRASSES

Sur exposé de Monsieur Henri SALVAN, adjoint Le règlement est adopté à 11 voix pour et 3 abstentions (C. CHAUFFOUR, C. COUTOU et H DURAND) au motif que le règlement n'est pas appliqué.

Cathy CHAUFFOUR demande que le règlement des terrasses soit envoyé aux élus.

AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE AU SEIN DE LA MEME SECTION

Après exposé le conseil vote à l'unanimité les autorisations de virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans les limites suivantes :

- de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors les crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS

Camping

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	€ 92 008,18	64 610,00 €
RESULTATS REPORTES		27 398,18 €
TOTAL	€ 92 008,18	92 008,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	€ 22 060,87	14 272,18 €
RESTES A REALISER	€ 3 900,00	
RESULTATS REPORTES		11 688,69 €
TOTAL	€ 25 960,87	25 960,87 €

Après exposé de monsieur le Maire le BP camping est approuvé à 11 voix pour et 3 abstentions C. CHAUFFOUR, C. COUTOU et H DURAND

Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	455 472,49 €	366 864,87 €
RESULTATS REPORTES		88 607,62 €
TOTAL	455 472,49 €	455 472,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	651 656,74 €	421 492,71 €
RESTES A REALISER	-	-
RESULTATS REPORTES	-	230 164,03 €
TOTAL	651 656,74 €	651 656,74 €

Après exposé de monsieur le Maire le BP assainissement est approuvé à 11 voix pour et 3 abstentions C. CHAUFFOUR, C. COUTOU et H DURAND

Lotissement des Oules:

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	788 001,92 €	788 002,22 €
RESULTATS REPORTES	0,30 €	- €
TOTAL	788 002,22 €	788 002,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	787 997,23 €	788 638,85 €
RESTES A REALISER		
RESULTATS REPORTES	661,63 €	
TOTAL	788 658,86 €	788 638,85 €

Après exposé de monsieur le Maire le BP les oules est approuvé à 11 voix pour et 3 abstentions C. CHAUFFOUR, C. COUTOU et H DURAND

Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	2 155 012,22 €	1 942 855,64 €
RESULTATS REPORTES		212 156,58 €
TOTAL	2 155 012,22 €	2 155 012,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	2 188 975,62 €	1 819 157,39 €
RESTES A REALISER	448 732,24 €	886 334,19 €
RESULTATS REPORTES	67 783,72 €	- €
TOTAL	2 705 491,58 €	2 705 491,58 €

Après exposé de monsieur le Maire le BP commune est approuvé à 11 voix pour et 1 abstention H DURAND et 2 contre C. CHAUFFOUR, C. COUTOU

Budget annexe panneaux photovoltaïques

Après exposé de monsieur le Maire le principe de créer un budget annexe est approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions
C. CHAUFFOUR, C. COUTOU

Vente d'un bâtiment communal

Vu la délibération n°4 du 8 septembre 2022 portant principe de vente d'un bâtiment communal

Vu le dossier déposé en mairie par un acquéreur remplissant les conditions du cahier des charges.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contenu de la délibération 4 du 8 septembre 2022, à savoir la mise en vente du bâtiment communal, dit les HARAS, dans l'objectif de promouvoir ou sécuriser une activité économique unique dans le village.

Il expose la candidature de Monsieur COUTANT pour développer l'activité de motoculture.

Monsieur le Maire expose que sur les conseils de Maitre LAVILLE, il sera introduit au compromis puis à l'acte de vente une clause anti spéculative. C'est-à-dire, que l'acheteur s'engage à effectuer les travaux nécessaires à l'installation de son activité sous délai fixé, à défaut le bien sera rétrocédé à la commune à son prix initial.

Après exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente du bâtiment dit « les haras », des parcelles L 1717 et L à Monsieur COUTANT, pour 80 000€, et le cahier des charges contenant :

- Une clause résolutoire et anti spéculative, aux termes de laquelle l'acquéreur de ce bien devra s'engager à exécuter son projet dans un délai maximal de 18 mois, avec à défaut la possibilité pour la commune de reprendre la propriété du bien au prix initial,
- L'obligation pour l'acquéreur de solliciter toutes autorisations d'urbanisme qui seraient nécessaires pour mener à bien son projet (déclaration de travaux),
- L'obligation pour l'acquéreur de conserver la destination fixée à l'origine, et ayant déterminé l'accord de la commune de promouvoir et/ou sécuriser une activité économique unique dans le village, à savoir l'activité de motoculture,
- L'engagement pour l'acquéreur d'affecter le premier étage à son logement d'habitation, à l'exclusion de toute location, qu'elles soient de durée normale ou de courte durée ;
- Diverses servitudes dites « croisées » (profitant au bien ou grevant le bien) de réseaux d'évacuation avec les propriétés voisines ;

Personnel - participation protection sociale complémentaire

Vu la délibération n°9 du 7 décembre 2015 ;

Après exposé, le conseil municipal adopte à l'unanimité la revalorisation des participations employeur santé et prévoyance de 3€ chacune.

Personnel - recrutement

Après exposé, le conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un poste d'Agent d'accueil polyvalent à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteur ainsi que la création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

Personnel – Chèques déjeuner

Après exposé, le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en place des chèques déjeuner pour le personnel d'une valeur faciale de 8€ avec une participation employeur de 60%.

ATTRIBUTION MARCHÉ DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET LE SUIVI ANALYTIQUE DES 2 STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE LAGUIOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 6 du 18/10/2022 l'autorisant à lancer le marché public de service pour l'exploitation, la maintenance et le suivi analytique des 2 stations de traitement des eaux usées de la Commune de Laguiole.

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée en application des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique le 19 janvier 2023 avec une date limite de remise des candidatures fixée au 17 février 2023 à 12h00.

Considérant la commission d'analyse des offres le mercredi 01 mars 2023 à 9h00, actant le lancement de la procédure de négociation, avec réception des offres pour le vendredi 10 mars 2023 à 12h00 ;

Considérant la commission d'analyse des offres après négociation le mercredi 22 mars 2023 à 9h00,

Considérant que la consultation a donné lieu au dépôt de deux offres

- N°1 - VEOLIA EAU CGE - 325 rue Etienne Delmas 12100 MILLAU et
- N°2 - SUEZ EAU France - 8, rue Evariste Galois, CS 635 - 34 535 BEZIERS cedex

Après avoir rappelé les critères (50% valeur technique et 50% valeur prix),

Sur rapport de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre la mieux disante, présentée par l'entreprise SUEZ EAU France, d'un montant annuel de 49 550 € HT pour la tranche ferme, ayant obtenu la note de 98.5/100.

Monsieur le Maire rappelle que le marché est attribué pour 3 ans et est composé d'une tranche ferme et de 2 tranches optionnelles :

- o TO1 : optimisation des bassins d'aération en vue de réaliser des économies d'Energie 8 000€
- o TO2 : étude pour optimiser la filière boue pour 50€ HT

Adopté à l'unanimité

Marché Maitrise d'œuvre réfection réseaux humides et secs opération bourg centre

Vu la délibération 4 du 03/08/2017 portant Attribution marché - Maîtrise d'œuvre réfection réseaux humides et secs opération bourg centre ;

Vu la notification du marché le 10 août 2017 ;

Vu l'affermissement des TO2 et TO3 le 16 avril 2021 ;

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de prendre un avenant pour intégrer les missions complémentaires suivantes :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux à réaliser chez les particuliers, comprenant : réunion préparatoire et visite chez les riverains pour un montant forfaitaire de 1250 € HT.
- Extension de la mission de maitrise d'œuvre sur la Rue Barbacane et la Place du Toural (montant estimé des travaux : 50 000 € HT). Cette extension est décomposée en MOE complète, à savoir : PRO ACT VISA DET AOR . pour un montant forfaitaire de 3300€ HT.

Montant de l'avenant :	Nouveau montant du marché public :
- Taux de la TVA : 20%	- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 550.00 €	- Montant HT : 17 358.00 €
- Montant TTC: 5 460.00 €	- Montant TTC: 20 829.60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 10.28%	

Adopté à l'unanimité

Convention Enedis

Monsieur le maire informe le conseil municipal que plusieurs conventions de servitudes ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée M0156
- la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée L1679 et L1676, M0156 et M0299.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

Question DIVERSES

Madame CHAUFFOUR dit que les boîtes à lettres de la résidence du faubourg sont trop petites pour recevoir certains colis.

A la demande de Madame CHAUFFOUR Monsieur le Maire confirme que les agriculteurs qui ne se sont pas acquittés de la redevance estive collective 2022, ont tous été relancés par téléphone.